

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 FEVRIER 2021**

Le 11 février 2021, le Conseil Municipal de Saint-Maugan s'est réuni à la salle multifonctions à 20H00, sous la présidence du maire M. BONNIN Etienne.

**Etaient présents-es** : MM. BONNIN, GUERRO, ORY, DEGRAEVE-BELLIS, BESNARD, ROUMY, DARRIGRAND-LACARRIEU, PANNETIER, DE L'ESPINAY, LE BRETON, LE GARFF, FOUVILLE.

**Etait absent** : M. GALBOIS Stéphane.

**Secrétaire de séance** : Mickaël LE BRETON

Le maire, Etienne Bonnin, ouvre la séance à 20h.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 14 janvier 2021.

**Délibération n° 2021/2 : Vote des comptes administratifs 2020.**

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Madame Ingrid BESNARD préside la séance et fait procéder au vote des comptes administratifs 2020 :

**Budget principal**

|  |                    |
|--|--------------------|
| <input type="checkbox"/> Dépenses de fonctionnement : 269 597.36 € |                    |
| <input type="checkbox"/> Recettes de fonctionnement : 341 181.47 € |                    |
| <input type="checkbox"/> <b>Excédent de fonctionnement :</b>       | <b>71 584.11 €</b> |
| <input type="checkbox"/> Dépenses d'investissement : 93 329.63 €   |                    |
| <input type="checkbox"/> Recettes d'investissement : 72 423.44 €   |                    |
| <input type="checkbox"/> <b>Déficit d'investissement :</b>         | <b>20 876.19 €</b> |

**Budget assainissement collectif**

|  |                   |
|--|-------------------|
| <input type="checkbox"/> Dépenses d'exploitation : 29 629.24 €   |                   |
| <input type="checkbox"/> Recettes d'exploitation : 59 288.85 €   |                   |
| <input type="checkbox"/> <b>Excédent d'exploitation :</b>        | <b>29 659.61€</b> |
| <input type="checkbox"/> Dépenses d'investissement : 22 040.15 € |                   |
| <input type="checkbox"/> Recettes d'investissement : 18 676.29 € |                   |
| <input type="checkbox"/> <b>Déficit d'investissement :</b>       | <b>3 363.86 €</b> |

### **Budget assainissement non collectif**

- Dépenses d'exploitation : 0 €
- Recettes d'exploitation : 2 205.25 €
- Excédent d'exploitation : 2 205.25 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les comptes administratifs 2020 des budgets suivants : budget principal, budget assainissement collectif, budget assainissement non collectif.

### **Délibération n° 2021/3 : Vote des comptes de gestion 2020.**

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et à recouvrer.

**Après** avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Après en avoir délibéré, le Comité de Gestion, à l'unanimité :**

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération n° 2021/ 4 : Vote des subventions de fonctionnement 2021.**

Monsieur le Maire expose : Il s'agit de procéder au vote des subventions 2021 compte tenu des demandes reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité vote les subventions ci-dessous :

| <b>BENEFICIAIRES</b>                                      | <b>Montants 2021</b> |
|---|----------------------|
| PARENTS D'ELEVES MALGANAIS                                | 600                  |
| SOCIETE DE CHASSE ST MAUGAN                               | 120                  |
| COMICE AGRICOLE ST-MEEN                                   | 537                  |
| ASSO. CULTURELLE MALGANAISE                               | 200                  |
| SEJOURS DECOUVERTE/LINGUISTIQUE*<br>FAMILLES DE ST MAUGAN | 100                  |
| AMICALE DES DONNEURS DE SANG<br>DE ST MEEN                | 50                   |
| ADMR ST MEEN  | 274                  |
| ALCOOL ASSISTANCE ST MEEN                                 | 50                   |
| GYM DÉTENTE MALGANAISE                                    | 90                   |
| TRAIT D'UNION   | 250                  |

### **Délibération n° 2021/5 : Adhésion à l'association BRUDED.**

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'association BRUDED. Celle-ci regroupe plus de 180 collectivités de Bretagne et de Loire-Atlantique qui s'engagent dans des réalisations concrètes de développement durable et solidaire. Ce réseau de partage d'expériences a la volonté d'aller plus vite et plus loin sur le chemin de la transition énergétique, écologique et sociale. Les expérimentations de chacun sont mises à la disposition de tous et l'association accompagne les collectivités dans leurs projets.

Le coût annuel 2021 de l'adhésion est de 0.30 € par habitant basé sur le chiffre officiel de la population totale publié chaque année par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'adhérer à la l'association BRUDED pour la durée du mandat soit de 2021 à 2026,
- De verser 0.30 € X 548 habitants soit 164.40 € pour l'adhésion de 2021
- D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

### **Délibération n° 2021/6 : Adhésion à l'association CPIE.**

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'association CPIE Forêt de Brocéliande. Celle-ci est une association labellisée *Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement* qui se place en interlocuteur privilégié pour des actions d'animation, de développement et mise en valeur du patrimoine local, tant naturel que culturel. Elle a pour objectifs principaux :

- Eduquer le citoyen à l'environnement en développant des programmes de sensibilisation, d'éducation et de formation.
- Contribuer au développement durable du territoire en mettant ses compétences à disposition des acteurs locaux.

Le coût de l'adhésion est de 30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'adhérer à l'association CPIE Forêt de Brocéliande,
- De verser 30 € pour l'adhésion de 2021,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

### **Délibération n° 2021/7 : Avis sur l'enregistrement du projet METHADIFF.**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de donner un avis sur l'enregistrement du projet d'exploitation d'une usine de méthanisation située à Iffendic.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 abstentions et 2 votes contre émet donc un avis défavorable à ce dossier.

### **Délibération n° 2021/8 : Acquisition immobilière.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune est intéressée par l'acquisition, dans le bourg, de la propriété des consorts Collet comprenant les parcelles cadastrées B 256 et B 255 d'une surface totale de 1166 m<sup>2</sup>.

Après négociation, les intéressés proposent de vendre les terrains à la commune pour un prix de 60 000€ net vendeur. Viendraient en sus les frais d'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, :

- Accepte la proposition des consorts Collet,
- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées B 255 et B 256 pour un prix net vendeur de 60 000€
- Dit que les frais d'acte seront à régler en sus par la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

### **Délibération n° 2021/9 : Demande de subvention FST du Département.**

Monsieur le Maire expose : il est rappelé que la commune a un projet d'installation d'un terrain multisports et que les devis des entreprises ont été examinés par le conseil municipal en 2020. Cette opération peut être subventionnée par le Département d'Ille-et-Vilaine au titre du FST (Fond de solidarité territorial) . Il convient donc de délibérer pour arrêter les nouvelles modalités de financement et solliciter la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Arrête les modalités de financement suivantes :
  - Dépenses = 48 102.20 € HT
  - Recettes :
    - DETR : 14 430.66 €
    - EPCI : 12 306.00 €
    - Département : 11 745.10 €
    - Autofinancement : 9 620.44 €
- Sollicite le FST du Département d'Ille-et-Vilaine,
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives au dépôt de cette demande de subvention

### **Délibération n° 2021/10 : Audit énergétique des bâtiments communaux.**

Monsieur le Maire propose que la commune de Saint-Maugan s'inscrive dans une démarche de développement durable et s'engage dans la rénovation énergétique de ses bâtiments communaux (isolation thermique et modification des systèmes de chauffage). L'objectif est d'améliorer les performances énergétiques et d'utiliser, autant que faire se peut, les énergies renouvelables.

Dans cette démarche, l'audit énergétique est indispensable car il jouera un rôle d'aide à la décision.

L'audit énergétique aboutira, après analyse détaillée des caractéristiques des différents bâtiments communaux (Maire, École, Cantine), à trois propositions chiffrées et argumentées de programmes d'économie d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables. Ces propositions devront inclure des modes alternatifs et écoresponsables de chauffage (recours aux énergies renouvelables, notamment d'origine solaire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ce projet et autorise M. le Maire à lancer la consultation pour la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux.

### **Divers**

Des propositions d'embellissement des parterres du lotissement de l'Aulnaie sont présentées par Aurélie LE GARFF et Sylvie FOUVILLE suite à un sondage réalisé auprès des habitants du lotissement. Au terme de cette présentation, un choix d'aménagement est fait par le conseil municipal.

**Le Maire**

**Etienne BONNIN**